

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :
11 mai 2018

Date d'affichage :
24 mai 2018

L'AN deux mille dix-huit, le 17 mai le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 11 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mmes CHAMPEL, CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. GRENET, LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD (jusqu'à la question n° 4), MM. PRADEAU, RESSOUCHE, ROUX, VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
absente

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Sophie MONCEL (à partir de la question n° 5)

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jean MAZERON

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Catherine VILLER

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2018**

QUESTION N° 23

OBJET : Tarifs de la Saison Culturelle Accès Soirs 2018/2019

RAPPORTEUR : Jean Pierre BOISSET

**Question étudiée par la Commission 3 « Qualité de vie et animation »
qui s'est réunie le 3 mai 2018.**

La modification de la grille tarifaire de la billetterie de la Saison Culturelle va dans le sens d'une harmonisation et simplification tout en permettant :

- Une valorisation du tarif abonné par rapport aux autres tarifs pour permettre la fidélisation du public
- Une proposition d'un tarif réduit pour les spectacles spécifiques hors abonnement
- Une proposition d'un tarif unique pour les jeunes de – de 18 ans et étudiant (simplification du système abonnement pour les scolaires)
- Une proposition d'un tarif unique (à 3€) pour les spectacles familles

Ainsi cette grille tarifaire favorise l'accès au plus grand nombre (jeunes, familles, scolaires, allocataires minima sociaux, handicap, CE) tout en poursuivant les partenariats avec les autres espaces culturels.

Elle permet aussi un équilibre des recettes entre les ajustements en légère hausse et ceux en légère baisse.

TYPE DE PLACES	TARIFS
Plein tarif	12,00 €
Tarif réduit Allocataires minima sociaux, personnes en situation de handicap, adhérents CE et organismes conventionnés avec la Ville, abonnés saisons culturelles de Châtel-Guyon, Volvic, Mozac, Sémaphore à Cébazat, Comédie de Clermont, Puce à l'oreille, sur présentation d'un justificatif.	8,00 €
Tarif Abonné (avec un minimum de 3 spectacles pouvant être intégrés à l'abonnement)	6,00 €
Tarif Jeunes (-18 ans, étudiants)	4,00 €
Tarif Famille (tarif unique par place sur les spectacles identifiés famille)	3,00 €
Tarif Scolaires (maternelles et primaires) + Centres de Loisirs + crèche	2,00 €

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20180517-DELIB180523-DE
Date de télétransmission : 23/05/2018
Date de réception préfecture : 23/05/2018

COMMUNE DE RIOM

Spectacles spécifiques (pour certains spectacles hors abonnement)	
Plein Tarif	20,00€
Tarif réduit (jeunes, minimas sociaux, handicap)	15,00€
Tarif Abonné	11,00€
Tarif spectacle rendez-vous des voisins (hors abonnement)	
Plein tarif	12,00€
Tarif réduit	8,00€
Stages (tarif à la journée)	15,00 €
Actions culturelles (ateliers, lectures,...)	3,00 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les tarifs proposés pour la Saison Culturelle *Accès Soirs* 2018/2019.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 17 mai 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL